

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 11 / 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

19 septembre 2024

Conseillers en exercice :

13

Présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT-SIX SEPTEMBRE le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absent représenté : BACH Yves (a donné procuration à Michel CAMBOU)

Absent excusé : NOUVIALE Arnaud

Secrétaire de séance : Michel ORTALO-MAGNÉ

Objet : Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : fixation du montant des bases

Monsieur le Maire de Limogne expose les dispositions de l'article 1647 D du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer le montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum.

Il précise que ce montant doit être établi selon le barème suivant, composé de six tranches établies en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes :

En Euros	
Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base Minimum
Inférieur ou égal à 10 000	Entre 243 € et 579 €
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600	Entre 243 € et 1 158 €
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000	Entre 243 € et 2 433 €
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000	Entre 243 € et 4 056 €
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000	Entre 243 € et 5 793 €
Supérieur à 500 000	Entre 243 € et 7 533 €

Vu l'article 1647 D du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de retenir une base pour l'établissement de la cotisation minimum,
- **Fixe** le montant de cette base à **579** pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égal à 10 000 €,
- **Fixe** le montant de cette base à **750** pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €
- **Fixe** le montant de cette base à **1300** pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €
- **Fixe** le montant de cette base à **2000** pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €
- **Fixe** le montant de cette base à **3 500** pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €
- **Fixe** le montant de cette base à **5 700** pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 500 000 €
- **Charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 30 septembre 2024

Le Maire



Jean-Claude VIALETTE
46 (Lot)

Le secrétaire de séance,

Isabelle ESCUDIER

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY**S 11 / 2****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 19 septembre 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT-SIX SEPTEMBRE le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire. Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe. Absents représentés : - BACH Yves (a donné procuration à Michel CAMBOU) Absent : NOUVIALE Arnaud Secrétaire de séance : Isabelle ESCUDIER
Conseillers en exercice : 13	
Présents : 11	
Votants : 12	
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0	

Objet : Location de la Halle Culture : Modification de la délibération S8/5

Vu la délibération S8/5 du 02 juillet relative à la révision des tarifs et modalités d'utilisation de la salle culturelle,

Considérant que lors de la visite périodique de la commission de sécurité du 30 août 2024 en présence du SDIS et du technicien des bâtiments de la CCPLL, la question de la tenue des repas dans la halle culturelle a été abordée.

Le SDIS a confirmé que la configuration du bâtiment autorise la tenue de repas dans la limite de la jauge. Le technicien de la CCPLL a également confirmé que le revêtement du sol autorise la tenue de repas

Il a été proposé d'autoriser la tenue de repas dans la halle culturelle :

- A condition d'utiliser uniquement les tables et les chaises stockées dans la réserve et exclusivement réservées à cet effet,
- D'autoriser la tenue de repas uniquement pour les associations à l'exclusion de toute demande privée.

Les autres points de la délibération S8/5 non modifiés par la présente délibération restent inchangés et demeurent applicables.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide que la tenue des repas dans la Halle Culturelle soit autorisée, à condition d'utiliser uniquement les tables et les chaises stockées dans la réserve et exclusivement réservées à cet effet,
- Précise que cette autorisation pour la tenue de repas concerne uniquement les associations à l'exclusion de toute demande privée.

Les autres points de la délibération S8/5 non modifiés par la présente délibération restent inchangés et demeurent applicables.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 02 octobre 2024

Le Maire

Jean-Claude VIALETTE



Le secrétaire de séance,

Isabelle ESCUDIER

AR Prefecture

046-214601734-20240926-2024_S11_3-DE
Reçu le 04/10/2024
Publié le 04/10/2024

2024/113

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 11 / 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
19 septembre 2024

Conseillers en exercice :
13

Présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le **VINGT-SIX SEPTEMBRE** le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALOMAGNÉ Michel, ~~NOUVIALE Arnaud~~, ANDRIEU Francis, ~~BACH Yves~~, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents représentés : - BACH Yves (a donné procuration à Michel CAMBOU)

Absent : NOUVIALE Arnaud

Secrétaire de séance : Isabelle ESCUDIER

Objet : Modification du temps de travail d'un emploi permanent à temps non complet (poste n° 56)

Vu le Code Général de la Fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des effectifs

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la délibération en date du 07 juillet 2022 créant l'emploi de d'adjoint d'animation à raison de 28h46 h/semaine (28,77h).

Compte tenu des besoins de la collectivité,

Le Maire propose à l'assemblée de porter, **à compter du 14 octobre 2024** de 28 h 46 à **31 h 45 (31,75 h)** la durée hebdomadaire de travail de Madame FANNY TAHON suite à une réorganisation du service sur la pause méridienne.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte la proposition du Maire,
- Décide de modifier ainsi le tableau des effectifs
- Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 02 octobre 2024


Le Maire
Jean-Claude VIALETTE

Le secrétaire de séance,

Isabelle ESCUDIER

AR Prefecture

046-214601734-20240926-2024_S11_4-DE
Reçu le 04/10/2024
Publié le 04/10/2024

2024/114

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 11 / 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

19 septembre 2024

Conseillers en exercice :

13

Présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT-SIX SEPTEMBRE le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH-Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents représentés : - BACH Yves (a donné procuration à Michel CAMBOU)

Absent : NOUVIALE Arnaud

Secrétaire de séance : Isabelle ESCUDIER

Objet : Modification du temps de travail d'un emploi permanent à temps non complet (poste n° 51)

Vu le Code Général de la Fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des effectifs

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la délibération en date du 24 juin 2021 créant l'emploi de d'adjoint d'animation à raison de 28h56 h/semaine (28,93h).

Compte tenu des besoins de la collectivité,


Le Maire propose à l'assemblée de porter, à compter du 14 octobre 2024 de 28 h 56 à 29 h 34 (29,58 h) la durée hebdomadaire de travail de Madame Stéphanie DAGORNE suite à une réorganisation du service sur la pause méridienne.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte la proposition du Maire,
- Décide de modifier ainsi le tableau des effectifs
- Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 02 octobre 2024


Le Maire,
Jean-Claude VIALETTE
46 (Lot)

Le secrétaire de séance,

Isabelle ESCUDIER

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 11 / 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

19 septembre 2024

Conseillers en exercice :

13

Présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT-SIX SEPTEMBRE le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents représentés : - BACH Yves (a donné procuration à Michel CAMBOU)

Absent : NOUVIALE Arnaud

Secrétaire de séance : Isabelle ESCUDIER

Objet : Modification du temps de travail d'un emploi permanent à temps non complet (poste n° 66)

Vu le Code Général de la Fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des effectifs

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la délibération en date du 25 janvier 2024 créant l'emploi de d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à raison de 16.03 h/semaine .

Compte tenu des besoins de la collectivité,

Le Maire propose à l'assemblée de porter, à compter du 14 octobre 2024 de 16.03 h à 17,06 h la durée hebdomadaire de travail de Madame Magali JEAN suite à une réorganisation du service sur la pause méridienne.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte la proposition du Maire,
- Décide de modifier ainsi le tableau des effectifs
- Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 02 octobre 2024


Le Maire
Jean-Claude VIALETTE

Le secrétaire de séance,

Isabelle ESCUDIER

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 11 / 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

19 septembre 2024

Conseillers en exercice :

13

Présents : 11**Votants :** 12**Pour :** 12**Contre :** 0**Abstention :** 0

L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT-SIX SEPTEMBRE le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents représentés : - BACH Yves (a donné procuration à Michel CAMBOU)

Absent : NOUVIALE Arnaud

Secrétaire de séance : Isabelle ESCUDIER

Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel permanent

Vu le tableau des effectifs délibération S9/13 du 24 juillet 2024,

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal les décisions intervenues concernant des créations et/ou suppressions et/ou modifications de temps de travail de certains postes dans la collectivité. Il y a par conséquent lieu d'apporter ces modifications au tableau des effectifs du personnel permanent.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Accepte** d'apporter au tableau des effectifs de la collectivité les modifications intervenues et l'établit comme suit :

Filière administrative

N°	Grades	Délibération	Effet	Hebdo	Situation
1	Secrétaire Mairie	05/12/1979	01/08/1995	35h	Non pourvu
7	Adjoint Administratif 1° classe	26/07/2010	17/09/2010	17h30	Non pourvu
9	Rédacteur	27/07/1993	28/07/1993	35h	Non pourvu
18	Adjoint Administratif	09/10/2018	01/07/2019	12h	Non pourvu
24	Attaché	03/01/2012	01/02/2012	35h	Non pourvu
29	Adjoint Administratif Principal 2° classe	03/12/2015	17/09/2016	17h30	Non pourvu
31	Attaché Principal	03/12/2015	01/01/2016	35h	Non pourvu
37	Adjoint Administratif Principal 1° classe	22/09/2022	01/10/2022	20h	COURNEDE
45	Adjoint Administratif Principal 2° classe	01/10/2020	01/10/2020	16h	Non pourvu
52	Rédacteur	29/07/2021	01/11/2021	35h	Non pourvu
53	Adjoint Administratif Principal 1° classe	02/12/2021	01/01/2022	35h	DEVIMES
58	Adjoint Administratif	28/07/2022	08/08/2022	20h	LABARRIERE
62	Adjoint Administratif	25/05/2023	19/06/2023	20h	FORESTIE Sarah
63	Adjoint Administratif Principal 2° classe	25/05/2023	19/06/2023	20h	Non pourvu
64	Adjoint Administratif Principal 1ère° classe	25/05/2023	19/06/2023	20h	Non pourvu
69	Adjoint Administratif	02/07/2024	01/09/2024	35 h	VOCCIA-ZORTEA

Filière culturelle

N°	Grades	Délibération	Effet	Hebdo	Situation
16	Adjoint du Patrimoine 2° classe bibliothèque	02/10/2008	01/11/2008	26h30	Non pourvu
20	Adjoint du Patrimoine 1° classe bibliothèque	11/07/2012	01/09/2012	28h	Non pourvu
39	Adjoint du Patrimoine Principal 1° classe bibliothèque	13/11/2018	01/10/2020	29h30	Non pourvu

Filière sociale

N°	Grades	Délibération	Effet	Hebdo	Situation
14	ATSEM Principal 2° classe	16/12/2014	01/01/2015	30h45	Non pourvu
36	ATSEM Principal 1° classe	01/06/2017	31/08/2020	31h30	Non pourvu
47	ATSEM Principal 2° classe	18/02/2020	01/09/2020	28h36	Non pourvu

Filière animation

N°	Grades	Délibération	Effet	Hebdo	Situation
26	Adjoint d'Animation périscolaire	11/12/2018	01/09/2019	4h30	Non pourvu
28	Adjoint d'Animation périscolaire	24/06/2021	01/09/2021	10h05	Non pourvu
41	Adjoint d'Animation périscolaire	15/10/2019	01/09/2020	2h10	Non pourvu
44	Adjoint d'Animation périscolaire	11/04/2019	01/07/2020	14h55	Non pourvu
50	Adjoint d'Animation périscolaire	20/10/2020	01/12/2020	6h16	Non pourvu
51	Adjoint d'Animation périscolaire	24/06/2021 26/09/2024	01/09/2021 14/10/2024	28h56 29h34	DAGORNE Mod tps travail
56	Adjoint d'Animation périscolaire	07/07/2022 26/09/2024	01/09/2022 14/10/2024	28h46 31h45	TAHON Fanny Mod tps travail
65	Adjoint d'Animation périscolaire Bibliothèque	23/11/2023	01/01/2024	15 h	Magali JEAN
66	Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe périscolaire	25/01/2024 26/09/2024	01/02/2024 14/10/2024	16,03 h annual 17.06 h	Magali JEAN Mod tps travail
67	Adjoint d'Animation périscolaire	23/11/2023	08/01/2024	7 h	Viviane LARDY
68	Adjoint d'Animation périscolaire	22/02/2023	26/02/2024	7 h	

Filière technique

N°	Grades	Délibération	Effet	Hebdo	Situation
2	Adjoint Technique piscine	12/07/2011	31/08/2020	2h30	Non pourvu
3	Adjoint Technique cantine	22/09/2022 11/04/2024	01/10/2022 01/05/2024	33h44 34h25	Corella MERCADIER
4	Adjoint Technique polyvalent	16/10/2012	01/01/2013	35h	Non pourvu
5	Adjoint Technique polyvalent	01/09/1979	01/01/2008	28h	Non pourvu
6	Adjoint Technique Polyvalent Entretien locaux-Gîtes-cantine-ALSH	27/01/2022	01/02/2022	30h02	Non pourvu
10	Adjoint Technique polyvalent	21/10/1999	01/04/2019	35h	Non pourvu
11	Adjoint Technique 1 ^o classe	22/06/2006	01/07/2006	35h	Non pourvu
12	Adjoint Technique Principal 2 ^o classe cantine	12/07/2011	01/09/2011	17h30	Non pourvu
13	Adjoint Technique Principal 1 ^o classe	01/01/2007	01/01/2007	31h30	Non pourvu
15	Adjoint Technique	06/07/2000	01/02/2022	35h	Nicolas GAY
17	Adjoint Technique polyvalent	02/10/2018	01/11/2008	30h15	Non pourvu
19	Adjoint Technique maternelle/gîtes	13/12/2016	01/01/2017	33h35	Non pourvu
21	Adjoint Technique Principal 2 ^o classe placier	18/07/2017	17/09/2018	1h41	Non pourvu
22	Adjoint Technique Principal 2 ^o Cl polyvalent	01/01/2011	01/01/2011	35h	Non pourvu
23	Adjoint Technique 1 ^o classe accueil-inform-ACMO	08/10/2013	01/11/2013	32h15	Non pourvu
25	Adjoint Technique Principal 2 ^o classe placier	30/07/2018	01/09/2018	3h05	DVE Non pourvu
27	Technicien Territorial	01/11/2013	Sans objet	35h	Non pourvu
30	Adjoint Technique Ppl 2 ^o Cl accueil-inf-ACMO	28/03/2019	01/04/2019	32h30	Non pourvu
32	Adjoint Technique Principal 2 ^o Classe polyvalent	13/12/2016	01/01/2017	14h	Non pourvu
33	Adjoint Technique Principal 2 ^o Classe polyvalent	13/12/2016	01/01/2017	14h	Non pourvu
34	Adjoint Technique Territorial Gîtes	11/04/2019	01/07/2019	7h15	Supprimé
35	Adjoint Technique Principal 1 ^o Classe polyvalent	01/07/2017	01/10/2017	14h	BACH Patrick
38	Adjoint Technique Ppl 2 ^o Classe écoles bibliothèque	01/06/2017	01/06/2017	30h15	Non pourvu
40	Adjoint Technique Principal 2 ^o Classe école	11/04/2019	01/07/2019	28h15	Non pourvu
42	Adjoint Technique Principal 2 ^o classe placier	24/07/2020	01/08/2020	4h11mn	Ana Rabaneda Sanchez
43	Adjoint Technique Polyvalent Entretien locaux-Gîtes-cantine-ALSH Cnal	28/07/2022 11/04/2024	01/09/2022 01/05/2024	33h39 34 h	NIGITA Audrey Mod tps de travail
49	Agent de Maîtrise	24/08/2020	01/11/2020	35h	Non pourvu
54	Adjoint Technique Principal 1 ^o classe	14/04/2022	01/05/2022	32h30	Supprimé le 23/02/23
55	Adjoint Technique Principal 2 ^o classe	19/05/2022	01/06/2022	35 h	D. CASTAN
57	Adjoint Technique Principal 2 ^o classe	28/07/2022	01/09/2022	20h08	G DEPIRE supprimé le 24/07/24
60	Adjoint Technique Principal 1 ^o classe	23/02/2023	01/03/2023	20 h	F. BOULPICANTE
61	Adjoint Technique	23/03/2023	02/05/2023	4h11	Ana RABANEDA SANCHEZ
70	Adjoint Technique Principal 2 ^o classe	24/07/2024	01/09/2024	24,60 h	G. DEPIRE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 02 octobre 2024



Le Maire
Jean-Claude VIALETTE
46 (Lot)

Le secrétaire de séance,

Isabelle ESCUDIER

AR Prefecture

046-214601734-20240926-2024_S11_7-DE
Reçu le 04/10/2024
Publié le 04/10/2024

2024/118

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY**S 11 / 7****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation :
19 septembre 2024

Conseillers en exercice :
13

Présents : 11

Votants : 12

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1 (Christophe WARGNY)

L'an deux mille vingt-quatre, le **VINGT-SIX SEPTEMBRE** le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, ~~NOUVIALE Arnaud~~, ANDRIEU Francis, BACH-Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents représentés : - BACH Yves (a donné procuration à Michel CAMBOU)

Absent : NOUVIALE Arnaud

Secrétaire de séance : Isabelle ESCUDIER

Objet : Eco Hameau : acquisition de parcelles

Suite au projet d'éco hameau porté par la commune, cette dernière souhaite acquérir les parcelles cadastrées AS 48, 49, 50, 51 situées à Lescourou.

Les propriétaires sont favorables à la vente de ces parcelles. Après discussion avec ces derniers il a été décidé de régler le prix d'achat par un paiement échelonné sur deux ans. Il est proposé à l'assemblée :

- L'acquisition et les modalités ci-dessous
 - Les parcelles AS 48 / 49 et 50 appartenant à Mmes LUC Isabelle, LUC Nathalie, et à MM FAURIE Christian et FAURIE Bernard d'une contenance totale de 72 a 12 ca au prix de 27 950 €
 - La parcelle AS 51 appartenant à M. FAURIE Christian d'une contenance de 28a40 ca au prix de 50 €

Soit un montant total pour les 4 parcelles de 28 000 €

- De Valider le paiement échelonné sur deux ans, le premier versement d'un montant de 14 000 € sera versé le jour de la signature de l'acte, le second versement à la date d'anniversaire de la signature de l'acte
- De dire que la commune sera propriétaire des parcelles le jour de la signature de l'acte
- D'autoriser Monsieur le maire ou son adjoint, Monsieur ORTALO-MAGNE Michel, à signer en son absence l'acte notarié à venir et toutes pièces afférentes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité (1 abstention) :

- Décide d'acquérir les parcelles aux conditions ci-après :
 - Les parcelles AS 48 / 49 et 50 appartenant à Mmes LUC Isabelle, LUC Nathalie, et à MM FAURIE Christian et FAURIE Bernard d'une contenance totale de 72a12ca au prix de 27 950 €
 - La parcelle AS 51 appartenant à M. FAURIE Christian d'une contenance de 28a40ca au prix de 50 €

Soit un montant total pour les 4 parcelles de 28 000 €

- Valide le paiement échelonné sur deux ans, le premier versement d'un montant de 14 000 € sera versé le jour de la signature de l'acte, le second versement à la date d'anniversaire de la signature de l'acte
- Dit que la commune sera propriétaire des parcelles le jour de la signature de l'acte
- Autorise Monsieur le maire ou son adjoint, Monsieur ORTALO-MAGNE Michel, à signer en son absence l'acte notarié à venir et toutes pièces afférentes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 02 octobre 2024

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE

Le secrétaire de séance,

Isabelle ESCUDIER

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 11 / 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
19 septembre 2024

Conseillers en exercice :
13

Présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT-SIX SEPTEMBRE le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents représentés : - BACH Yves (a donné procuration à Michel CAMBOU)

Absent : NOUVIALE Arnaud

Secrétaire de séance : Isabelle ESCUDIER

Objet : Taxes sur les surfaces commerciales : fixation du coefficient multiplicateur

Monsieur le maire expose les dispositions du 5^{ème} alinéa du point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 permettant aux Communes ou aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre percevant la taxe sur les surfaces commerciales, prévue aux articles 3 à 7 de la loi n°72-657 du 13 juillet 1972, d'appliquer à son montant un coefficient multiplicateur compris entre 0,95 et 1,05, s'agissant de la première année au titre de laquelle cette faculté est exercée.

Vu le point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 ;

Considérant que ce coefficient ne peut être inférieur à 0,95 ni supérieur à 1,05 au titre de la première année pour laquelle cette faculté est exercée ;

Considérant que ce coefficient ne peut ensuite varier de plus de 0,05 chaque année ;

Considérant que le coefficient multiplicateur applicable sur la commune de Limogne est de 1 ;

Considérant que la fixation du coefficient multiplicateur doit être adoptée avant le 1^{er} octobre pour être appliquée l'année suivante ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE le coefficient multiplicateur de la TASCOT en 2025 à 1,05.

-CHARGE Monsieur le maire de la notification de cette décision aux services préfectoraux ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 02 octobre 2024


Le Maire
Jean-Claude VIALETTE

Le secrétaire de séance,

Isabelle ESCUDIER

AR Prefecture

046-214601734-20240926-2024_S11_9-DE
Reçu le 04/10/2024
Publié le 04/10/2024

2024/120

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY**S 11 / 9****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Date de la convocation :**

19 septembre 2024

Conseillers en exercice :

13

Présents : 11**Votants :** 12**Pour :** 12**Contre :** 0**Abstention :** 0

L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT-SIX SEPTEMBRE le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALOMAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents représentés : - BACH Yves (a donné procuration à Michel CAMBOU)

Absent : NOUVIALE Arnaud

Secrétaire de séance : Isabelle ESCUDIER

Objet : Signature du contrat Bourg Centre _ contrat 2^{ème} génération _2022/2028

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Lot, la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne, le PETR du Grand Quercy, le PNR des Causses du Quercy et la commune de Limogne en Quercy.

En organisant :

Dans le cas d'une communauté de communes : entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. Sont principalement concernées les communes de : Lalbenque et Limogne en Quercy

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Limogne en Quercy, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat.

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Grand Quercy, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, tous les contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau contrat) que d'approche programmatique (Programme pluriannuel Du contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de Contrat Bourg Centre Occitanie - contrat 2^{ème} génération 2022 – 2028 de la commune de Limogne-en-Quercy,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer Contrat Bourg Centre Occitanie - contrat 2^{ème} génération 2022 – 2028 et toutes les pièces et documents relatifs au dit contrat,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 02 octobre 2024


Jean-Claude VIALETTE

Le secrétaire de séance,

Isabelle ESCUDIER

AR Prefecture

046-214601734-20240926-2024_S11_10-DE
Reçu le 04/10/2024
Publié le 04/10/2024

2024/121

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 11 / 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
19 septembre 2024

Conseillers en exercice :
13

Présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT-SIX SEPTEMBRE le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALOMAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents représentés : - BACH Yves (a donné procuration à Michel CAMBOU)

Absent : NOUVIALE Arnaud

Secrétaire de séance : Isabelle ESCUDIER

Objet : Acquisition d'une parcelle - Complément à la délibération S10/6 du 29/08/2024

Par délibération S10/6 du 29 août il a été validé l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée BC 494 au prix de 1000 € (placette devant la mairie) appartenant à la SCI CAUMONT LIGNEREUX.

Considérant qu'un bornage doit être réalisé et que le prix s'élève à 840 €, Monsieur le maire propose à l'assemblée de participer pour partie au paiement de ce bornage.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de participer aux frais de bornage à hauteur de 500 €
- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer en son absence toute pièce afférente à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 02 octobre 2024

Le Maire,



Jean-Claude VIALETTE

Le secrétaire de séance,

Isabelle ESCUDIER

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY


S 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de la convocation : 19 septembre 2024</p> <p>Conseillers en exercice : 13</p> <p>Présents : 11</p> <p>Votants : 12</p> <p>Pour : 12</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT-SIX SEPTEMBRE le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.</p> <p>Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.</p> <p>Absents représentés : - BACH Yves (a donné procuration à Michel CAMBOU)</p> <p>Absent : NOUVIALE Arnaud</p> <p>Secrétaire de séance : Isabelle ESCUDIER</p>
--	---

Objet : Récapitulatif des délibérations du conseil municipal du 26 septembre 2024

1. Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : fixation du montant des bases
2. Location de la Halle culturelle : modification de la délibération S8/5
3. Modification du temps de travail d'un emploi permanent à temps non complet (poste n°56)
4. Modification du temps de travail d'un emploi permanent à temps non complet (poste n°51)
5. Modification du temps de travail d'un emploi permanent à temps non complet (poste n°66)
6. Modification du tableau des effectifs du personnel permanent
7. Eco-Hameau : acquisition de parcelles
8. TASCOM : fixation du coefficient multiplicateur
9. Signature du contrat Bourg Centre contrat 2^{ème} génération (2022/2028)
10. Acquisition d'une parcelle (complément à la délibération S10/6 du 29/08/2024)

<p>Le Maire, Jean-Claude VIALETTE</p> 	<p>Le Secrétaire de séance, Isabelle ESCUDIER</p>
---	---